

Financement et pilotage de l'activité des services de soins à domicile

Journée d'étude en webinaire

mardi 26 janvier 2027 de 9h30 à 17h00

Avec les nouvelles règles de financement des services de soins à domicile, l'allocation des ressources est étroitement corrélée aux besoins accompagnés. Elle suppose un suivi objectif de l'activité, la qualification fine des interventions réalisées, le codage précis des profils et interventions...

La journée d'étude proposée permettra de comprendre les changements induits et leurs conséquences sur le pilotage de l'activité.

Les participants

Gestionnaires des SAD-SSIAD

Agences régionales de Santé

L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

*Directeur d'Ascor,
il est un des tout meilleurs spécialistes
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.*



Les questions traitées

Le nouveau cadre juridique du financement des soins à domicile

La dotation "soins"

Les composantes de la dotation, les charges couvertes.
Les critères déterminant la dotation "soins".
L'enregistrement des données sur Sidoba :
calendrier, organisation, fiabilité.

Le modèle de financement et les règles de convergence

Les règles de calcul des forfaits-usagers, les majorations opérées.
L'arrêté fixant les montants forfaitaires et leurs actualisations.
La convergence jusqu'en 2027.
Les impacts évalués de la réforme sur le financement des services.

Le passage en SAD mixte et la dotation de coordination

Les outils de pilotage en lien avec le nouveau modèle de financement

Le lien entre codage et recettes prévisionnelles : présentation d'un outil.
Les indicateurs à suivre : coûts, heures improductives,...

Le passage des SSIAD en EPRD

Horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Connexion

La session se déroulera sur internet, via une plate-forme de vidéoconférence.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Documentation et interactivité

Un dossier documentaire vous sera adressé par courriel avant la journée d'étude.

Les interactions entre les participants et l'animateur auront lieu par oral et par écrit ("chat") pendant la session.

Financement et pilotage de l'activité des services de soins à domicile

mardi 26 janvier 2027 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 635 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé

et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Eventuellement,
numéro SIREN ou SIRET

Adresse
postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Nombre de participants () x 635 euros = montant de l'inscription euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet